



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE

Réservation d'emplacements pour la vente de sapins au profit des Scouts de Tilff

LE BOURGMESTRE,

Vu la nouvelle loi communale, notamment en ses articles 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que les Scouts de Tilff, représentés par Monsieur SCHOLLE, avenue d'Esneux n°17 à 4130 ESNEUX, organisent une vente de sapins empiétant sur la voie publique à ESNEUX, sur le parking Saucy ; la vente étant prévue le 09.12.2017 et le 16.12.2017 ;

Attendu que le bon déroulement de cette organisation nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

ARRETE :

Article 1 : Le demandeur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement de la manifestation. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Article 2 : En cas de nécessité, le stationnement, voire l'arrêt et le stationnement des véhicules, pourront être interdits sur la zone de la manifestation, à savoir les emplacements du parking Saucy situés près du rond-point, les 09 et 16 décembre 2017 de 08.00 heures à 21.00 heures.

Article 3 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.



La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – FCU 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be